

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 avril 2026

Délibération n° 2026_058
ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU POLE TERRITORIAL DE COOPERATION JEUNESSE -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 7 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Clément VANDECASSTEELE, Christine MALKIEL, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence PINEAU, Clémence NAVEYS-DUMAS, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Loan PANIFOUS, Jean-Charles ASTIER, Franck YVONNEAU, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Caroline VAN RENTERGHEM à Bastien RIVIERES, Rémi COCUELLE à Preslia OKOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX

Monsieur le Maire informe qu'en séance du 24 juin 2019, le Conseil municipal a retenu la candidature de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Gironde Habitat, répondant à l'appel à projets lancé par la Ville en juillet 2018 visant à créer en co-maîtrise d'ouvrage un Pôle Territorial de Coopération Jeunesse (PTCJ) dénommé Le Carré Jeunes. Le 4 novembre 2019, le Conseil municipal a ensuite approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage liant la Ville à Gironde Habitat pour la réalisation de cette opération.

Pour mémoire, ce projet poursuit l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie, d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits. Cette offre de service se déploiera, en cœur de ville, dans un bâtiment abritant des espaces de coopération où se rencontreront jeunes et professionnels ainsi que soixante logements spécifiquement destinés aux jeunes.

Cette réunion des logements et des espaces de coopération, où travailleront les équipes de la Mission Locale Technowest, de l'association Technowest Logement Jeunes, et de deux services municipaux, le Bureau d'Information Jeunesse et l'Espace Jeunes, permettra aux jeunes de connaître et identifier facilement le lieu qui leur sera dédié, et ainsi de leur faciliter l'accès à un espace d'information et de socialisation.

Un bail emphytéotique administratif d'une durée de 53 ans a été signé au profit de Gironde Habitat sur la partie logements du projet, l'autre partie restant propriété de la Ville et louée pour certains espaces à la Mission locale et à Technowest Logement Jeunes.

Une association syndicale libre sera constituée, à la mise en service du bâtiment, avec pour missions d'entretenir et gérer les biens et ouvrages d'intérêt commun et d'assurer le respect du cahier des charges qui aura été établi par les deux parties.

A ce titre, il convient de désigner un titulaire et un suppléant au sein de l'ASL constituée.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de désigner au sein de l'Association Syndicale Libre du Pôle Territorial de Coopération Jeunesse Monsieur Kubilay ERTEKIN, en tant que titulaire et Monsieur Stéphane BRUNEL, en tant que suppléant au sein de l'ASL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 39 voix pour et 10 abstentions : Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Christine PEYRE, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Christine MALKIEL, Madame Preslia OKOU, Monsieur Thierry MILLET, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Rémi COCUELLE, Monsieur Loan PANIFOUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/26
ID 033-213302813-20260413-14743-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 avril 2026



Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.